

# CQP



## VENDEUR / VENDEUSE-CONSEIL CAVISTE FORMATION EN 10 À 12 MOIS



centre  
interprofessionnel  
de formation  
des commerces  
de l'alimentation

[cifca.fr](http://cifca.fr)



# UNE FORMATION QUALIFIANTE

La formation préparant au CQP vendeur conseil caviste a été créée à l'initiative de la Fédération Nationale de l'Epicerie et est inscrite dans la convention collective nationale des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237).

Elle est totalement dédiée aux caves de détail.



## LES OBJECTIFS

- Maîtriser la connaissance des vins, bières et spiritueux
- Maîtriser les techniques de dégustation et des accords
- Maîtriser les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement (QHSE)
- Assurer la mise en valeur de produits
- Maîtriser l'acte de vente des produits et la fidélisation des clients
- Assurer la gestion des stocks des produits



## LA FORMATION

**Durée de la formation :** 455 heures soit 57 jours de formation en centre

**Rythme de l'alternance :** 3 jours de formation en centre (mardi, mercredi, jeudi) une semaine sur deux, et le reste du temps en entreprise.

Les cours sont ainsi organisés afin de permettre au salarié en formation d'être présent en magasin le dimanche matin.

**Modalités de la formation :** La formation préparant au CQP vendeur conseil en caviste est éligible au CPF ( n° 248 411) et est inscrite au RNCP (fiche n°32119).

**Elle peut se faire dans le cadre :**

- d'un contrat de professionnalisation (sans limite d'âge), et sous réserve d'être inscrit à Pôle Emploi pour les plus de 26 ans.
- De la Pro - A, pour des salariés du secteur déjà en CDI
- d'un Projet de Transition Professionnelle (ex CIF)
- D'un PSE ou d'un CSP



# UNE FORMATION QUALIFIANTE



## LE PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation préparant au CQP vendeur conseil caviste se divise en 4 blocs de compétences indépendants :

**Bloc 1 : Conseil au client** (connaissances produits, accords, labels...)

**Bloc 2 : Mise en valeur des produits et vérification du bon état marchand de l'espace de vente** (implantation d'un point de vente ou d'un rayon, animations liées aux vins, bières et spiritueux, affichages réglementaires...)

**Bloc 3 : Vente et relation client** (acte de vente, argumentaires, relations clients...)

**Bloc 4 : Réception, stockage et approvisionnement** (acteurs de la filière, réception des produits, stockage des produits, hygiène...)



## LA VALIDATION

Le CQP Vendeur conseil caviste est validé par la branche professionnelle (organisme certificateur). Chaque bloc de compétence est certifié indépendamment par des épreuves devant un jury composé de professionnels du secteur.

Il permet d'obtenir le niveau E5 de la classification des emplois de la ccn IDCC 3237, désignant un vendeur hautement qualifié.



## DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLES

Débouchés :

- Vendeur conseil dans un commerce de détail caviste
- Responsable de cave
- Porteur de projet ...

Poursuite d'étude :

- Autre certificat de vendeur conseil de la branche



# RÉMUNÉRATION DE L'APPRENANT

Rémunération d'un salarié en contrat de professionnalisation  
En % du SMIC (1747,20 € bruts au 1er mai 2023)

de 16 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
Non-titulaire du bac	Titulaire du bac (IV)	Non-titulaire du bac	Titulaire du bac (IV)	Non-titulaire du bac	Titulaire du bac (IV)
55 %	65 %	80 %	90 %	100 %	

## AIDES VERSÉES À L'ENTREPRISE

### PAR L'OPCOMMERCE

Le CQP Vendeur-Conseil est un certificat de branche professionnelle (IDCC 3237). Des indemnités de formation sont prévues pour les entreprises affiliées à cette convention collective et à jour de leurs cotisations professionnelles auprès de l'OPCOMMERCE.

Indemnité de formation	9 € / heure de formation réellement effectuée (soit jusqu'à 4 095 € pour 455 h)
Exercice de la fonction tutorale	230 € / mois sur 6 mois (soit 1 380 €)

### PAR PÔLE EMPLOI

Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, à la signature du contrat de professionnalisation, des aides complémentaires peuvent être versées à l'entreprise (selon les critères de Pôle Emploi).

de 26 à 44 ans	45 ans et plus
Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE) jusqu'à 2 000 € max.	Aide à l'embauche des plus de 45 ans jusqu'à 4 000 € max.

## AIDES À L'EMBAUCHE

Pour les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation  
Apprenants de moins de 18 à 29 ans révolus - à partir du 1er janvier 2023

Plan de relance de l'Etat (en une fois, la première année)	6 000 € pour un contrat de 12 mois (au prorata sinon)
--	---

Exonération de la quasi-totalité des charges patronales et salariales  
Les apprentis ne rentrent pas dans l'effectif de l'entreprise.



## NOUS CONTACTER

### Paris

14 rue des Fillettes  
75018 Paris

 **01 55 26 39 70**



**Métro ligne 12**  
(Marx Dormoy)



**RER E**  
(Rosa Parks)



**BUS 60 & 35**  
(Place Hébert)

### Toulouse

146-200 av des Etats Unis  
Grand Marché  
31200 Toulouse

 **05 61 00 21 23**



**Métro ligne B**  
(La Vache)



**Bus 15 & 29**

**Qualiopi**  
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :

- Actions de formation
- Actions de formation par apprentissage



Nos établissements accueillent tout public en situation de handicap

